



● ● ● ●
Procès-verbal
Conseil Communautaire
24 juin 2021
 Présidé par Jean-Yves Brenier

Étaient présent(e)s

Karim Améziane — Veyssilieu	Frédéric Gonzalez — Bouvesse Quirieu
Richard Arnaud — Chozeau	Sylvain Granger — Brangues
Bernard Atavay — Montalieu-Vercieu	Azucena Hernandez — Crémieu
Thierry Bekhit — Saint Romain de Jalionas	Bernard Jarlaud — Morestel
Maurice Belantan — Vézeronce Curtin	Stéphanie Lienemann — Villemoirieu
Aurélien Blanc — Saint Marcel Bel Accueil	Frédérique Luzet — Saint-Victor de Morestel
Olivier Bonnard — Creys-Mépieu	Annick Merle — Frontonas
Jean-Yves Brenier — Leyrieu	Éric Morel — Trept
Lucette Brissaud — Tignieu Jameyzieu	Léon-Paul Morgue — Vernas
Jean-Yves Cado — Chamagnieu	Tristan Pain — Les Avenières Veyrins Thuellin
Bernard Castilla — Les Avenières Veyrins Thuellin	Nathalie Péju — Porcieu-Amblagnieu
Rémi Chatelat — Frontonas	Marie-Lise Perrin - Morestel
Nora Chebbi — Annoisin Chatelans	Didier Pilon — Dizimieu
Christelle Chieze – Saint Chef (arrivée après le vote du compte-rendu de la séance précédente)	Annie Pourtier — Le Bouchage
Dominique Desamy — Vézeronce-Curtin	Philippe Psaila – Hières-sur-Amby
Christiane Drevet – Montalieu-Vercieu	Joseph Quiles — Optevoz
Monsieur Drogoz — Saint-Chef	Camille Regnier — Vignieu
Cécile Dugourd – Tignieu Jameyzieu (arrivée après le vote du compte-rendu de la séance précédente)	Yvon Roller – Siccieu Saint Julien de Carizieu
David Emerald - Montacarra	Jean Yves Roux - Vasselin
Anne-Isabelle Erbs – Saint-Chef	Simone Salas — Les Avenières Veyrins Thuellin
Micheline Salaun (supp) — Soleymieu	Jean-Louis Sbaffe — Tignieu-Jameyzieu
Christian Franzoi — Vénérieu	Nicole Sitruk — Les Avenières Veyrins Thuellin
Youri Garcia — Les Avenières Veyrins Thuellin	Francis Spitzner - Vertrieu
Frédéric Géhin — Corbelin	Éric Sucillon — Moras
Nicole Genin — Saint Sorlin de Morestel	Stéphanie Tavernese Roche — La Balme les Grottes (arrivée après le vote du compte-rendu de la séance précédente)
Corinne Georges – Saint Romain de Jalionas	Éric Teruel — Parmilieu
Grégory Gibbons — Panossas	Denis Thollon – Saint Baudille de la Tour
Éric Gilbert – Crémieu (arrivé après le vote du compte-rendu de la séance précédente)	Frédéric Vial — Morestel

Ont donné pouvoir :

Martine Bert donne pouvoir à Éric Morel
Monsieur Bolleau donne pouvoir à Jean-Yves Brenier
Hervé Courtejaire donne pouvoir à Éric Teruel
Christian Giroud donne pouvoir à Christiane Devret
Jérôme Grausi donne pouvoir à Corinne Georges
Sophie Guillaud-Pivot donne pouvoir à Frédéric Gehin
Laurent Guillet donne pouvoir à Olivier Bonnard
Estelle Keller donne pouvoir à Bernard Jarlaud
Stéphane Lefevre donne pouvoir à Frédérique Luzet
Alain Moyne-Bressand donne pouvoir à Azucena Hernandez
Gilbert Pommet donne pouvoir à Cécile Dugourd
Philippe Reynaud donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Sandrine Badie – Les Avenières Veyrins Thuellin	Nathan Gomes – Tignieu Jameyzieu
Raymond Contassot - Salagnon	Thierry Lagrange – Les Avenières Veyrins Thuellin
	Maria Sandrin – Arandon-Passins

Invité :

Fabien Laurand, trésorier à Morestel

Le président se ravit de revoir les membres du conseil en présentiel et espère que cette situation perdurera. Il souhaite la bienvenue à Philippe Psaila, nouveau maire de la commune d'Hières-sur-Amby et le remercie de sa présence.

Applaudissements.

Le président salue également la présence de M. Fabien Laurand, trésorier, qui interviendra lors de la présentation du rapport budgétaire faite par M. Drogoz.

Il rappelle la tenue des spectacles du festival l'Isle en Scène du 3 au 5 juillet 2021, ainsi que ceux du festival des Nouvelles Rencontres de Brangues en cours.

Enfin, il fait part d'une erreur de transcription dans une délibération sur le compte de gestion budget assainissement en DSP. Le compte de gestion budget eau a été reporté deux fois. La délibération rectificative est à la disposition de chaque membre.

Le président procède à l'appel. Monsieur Géhin est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mai 2021

En l'absence d'observation, le président propose d'approuver le compte-rendu.

Le conseil communautaire approuve le compte-rendu de la séance du 27 mai 2021 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RESSOURCES

1. Rapport budgétaire

Monsieur Drogoz rappelle que, lors de la reprise par anticipation des résultats provisoires au budget primitif, en février 2021, les comptes administratifs et les comptes de gestion n'avaient pas été votés. Afin d'affecter les résultats définitifs au sein des budgets supplémentaires 2021, il explique tout d'abord que le budget supplémentaire est une décision modificative reprenant le résultat et non un nouveau budget. Il est question de 9 comptes administratifs, un budget principal, 4 budgets annexes économie et 4 budgets annexes eau et assainissement en régie ou en DSP. C'est l'occasion de revenir sur la situation financière du budget général, de manière synthétique.

➤ Budget principal

L'exercice 2020 a été marqué par un faible niveau de réalisation des dépenses par rapport aux inscriptions budgétaires, particulièrement pour les charges à caractère général (011). La bonne surprise tient à des recettes réelles de fonctionnement supérieures aux prévisions pour un montant de 345 000 euros. L'épargne brute (recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement) s'établit à 5 560 000 euros en 2020 contre 5 200 000 euros en 2019. L'épargne nette (épargne brute – remboursement capital de la dette de 188 000 euros + remboursements des avances du budget principal vers les budgets économie de 660 000 euros) est de 6 035 000 euros. Pour rappel, cette capacité d'autofinancement était de 5 500 000 euros en 2019 et le montant prudentiel attendu lors du DOB était de 5 400 000 euros pour 2020. La différence positive relève de différentes régularisations et des écritures intervenues lors des mois de février et mars 2021, essentiellement constituées des participations de la CAF. En conclusion, la situation financière est saine et la communauté de communes est peu endettée.

FONCTIONNEMENT

Ce sont 32 748 000 euros réalisés en dépenses pour un total inscrit de 35 059 000 euros. Le taux de réalisation est de 92 %. Cependant, des différences d'exécution sont notables selon les chapitres. En voici les faits saillants :

- Les charges à caractère général : 53,2 % soit une baisse de 823 000 euros par rapport à 2019, ce qui s'explique par l'effet Covid et par des difficultés de capacité interne.
- Les charges de personnel : les réalisations sont proches des inscriptions budgétaires avec un niveau de dépenses en hausse de 1 430 000 euros par rapport à 2019. Cette somme est imputable à l'intégration en gestion directe des équipements de la petite enfance et de l'enfance et de décisions prises en 2019 pour (560 000 euros).

- Les autres charges de gestion sur les subventions et participations versées sont en hausse de 388 000 euros. En détail, la participation au syndicat des déchets a coûté 231 000 euros, de plus, celle à l'EPIC Tourisme 150 000 euros.

Quant aux recettes, le niveau d'exécution est de 101,7 % par rapport au budget 2019. Des rôles complémentaires permettent d'expliquer cet écart, ainsi que des hausses relatives à la mise en place du taux unique de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le chapitre 073 impôts et taxes est légèrement supérieur avec un taux de 101,38 %. Les dotations au chapitre 74 sont constituées notamment par la participation de la CAF. La hausse, par rapport à 2019, tient à la perception directe des aides liées à l'exercice de la compétence. Enfin, les produits de services sont en dessous des prévisions en raison de la fermeture des équipements durant la période de crise sanitaire. Pour la petite enfance, la perte se situe aux alentours de 175 000 euros et pour la piscine, de 110 000 euros, par rapport à 2019. En revanche, le niveau de réalisation pour l'enfance est proche des prévisions, car les recettes de l'été ont été supérieures aux prévisions, engendrant un effet de neutralisation, par rapport au reste de l'année.

INVESTISSEMENT

Le niveau de réalisation est éloigné des prévisions, en raison de l'excédent structurel de cette section qui conduit souvent à l'inscription de crédits non réalisés. La mise en œuvre d'un programme d'investissement au fil du temps, viendra diminuer cet écart.

Les principales dépenses ont porté sur :

- La fin des travaux de la Via Rhône Ouest et la Via Rhône Est pour 2 000 000 euros ;
- L'achèvement des travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) pour 1 280 000 euros ;
- Le démarrage des travaux pour le siège communautaire à Arandon-Passins pour 666 000 euros ;
- La participation à l'opération très haut débit pour 494 000 euros versés annuellement au département.

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 5 950 000 euros.

S'agissant des recettes, en raison des excédents reportés de 10 500 000 euros, elles sont nettement supérieures aux dépenses.

RÉSULTATS

Il y a une concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit à un peu plus de 5 588 000 euros. Cette somme correspond au résultat de gestion de 2020 pour 3 928 000 euros + résultat reporté de 2019 pour 1 660 000 euros. Ce résultat définitif est donc supérieur de 592 000 euros par rapport au constat réalisé en mars 2021, lors de la reprise anticipée. Cet écart s'explique par les régularisations des participations de la CAF qui n'avaient pas été intégrées.

Le résultat de la section d'investissement est de 11 959 000 euros. L'écart est aussi supérieur par rapport aux inscriptions de mars et s'explique par des régulations des subventions d'investissement.

En conclusion, ce sont deux bonnes nouvelles puisque le résultat définitif est excédentaire par rapport à celui anticipé en mars dernier, à la fois en fonctionnement et en investissement. Par conséquent, le résultat de fonctionnement peut être utilisé librement, sans besoin d'abondement du budget d'investissement.

En matière de budgets eau et assainissement, monsieur Drogoz rappelle le contexte puisqu'il s'agit des premiers comptes administratifs après la prise de compétence qui a eu lieu au 31 décembre 2019. L'épargne nette positive permet de financer tout ou partie de l'investissement pour tous les budgets de ce domaine. Les niveaux de réalisation sont globalement modérés, ce qui s'explique par le contexte sanitaire et par le fait que les équipes ont pris leurs marques durant cette première année d'exploitation. À noter également que, sur 3 des 4 budgets, il y a un écart technique entre les comptes administratifs et les comptes de gestion. Le trésorier expliquera les écarts.

➤ Budget de l'assainissement en régie

Il y a une concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

Le résultat de la section fonctionnement s'établit à 3 233 756 euros. Compte tenu du résultat repris des syndicats dissous en 2019 et des restes à réaliser à 2020, le besoin de financement atteint 1 966 000 euros et est donc largement couvert.

➤ Budget de l'eau en régie

En fonctionnement, les réalisations 2020 sont égales à 1 225 000 euros et le résultat repris des syndicats dissous est d'un peu plus de 1 225 000 euros, ce qui porte le résultat final à environ 3 500 000 euros.

En investissement, c'est un excédent de 2 660 000 euros, le compte administratif n'affiche donc pas de besoin de financement. Cependant, il y a un écart entre le compte administratif et le compte de gestion. Les résultats de l'exercice sont identiques en fonctionnement comme en investissement, mais l'écart provient des résultats des syndicats dissous. En effet, le trésor public a intégré les résultats du syndicat du Girondan sur le budget de l'eau en régie alors qu'il aurait plutôt fallu l'affecter au budget de l'eau en DSP. La décision sera régularisée en 2021.

➤ Budget de l'eau en DSP

En fonctionnement, les réalisations 2020 sont égales à 433 000 euros et le résultat repris des syndicats dissous est de 582 000 euros, ce qui porte le résultat total à 985 000 euros.

Le résultat de la section investissement est négatif et met en évidence un besoin de financement de 311 000 euros.

Une différence entre compte administratif et compte de gestion est également constatée. Elle est due à l'intégration des résultats du syndicat dissous du Girondan. Par ailleurs, le résultat du syndicat de Montalieu-Porcieu n'a pu être intégré faute de délibération de ce dernier. Ces régularisations se feront également en 2021.

➤ Budget de l'assainissement en DSP

En fonctionnement, les réalisations 2020 sont de 853 000 euros et le résultat repris des syndicats dissous est de 354 000 euros, ce qui porte le résultat total à 1 207 000 euros.

En investissement, le résultat de la section s'élève à 1 404 000 euros. Le compte administratif n'affiche donc pas de besoin de financement.

Une différence entre compte administratif et compte de gestion est constatée pour les mêmes raisons : l'impossibilité d'intégrer les résultats du syndicat de Montalieu-Porcieu, faute de délibération.

Suspension de séance

Le président donne la parole à Fabien Laurand afin qu'il intervienne sur ces sujets.

Monsieur Laurand mentionne que les écarts techniques s'expliquent par deux événements pour lesquels le conseil communautaire devra délibérer en 2021.

Premièrement, il s'agit de la non-reprise par le trésor public des résultats du syndicat de Montalieu-Porcieu. Ce syndicat a été dissous par arrêté préfectoral donc juridiquement. Le problème tient à la répartition de son patrimoine entre les deux budgets annexes de la communauté de communes qui ne peut intervenir sur seule décision du président. Le sujet avance et il devrait y avoir matière à délibérer d'ici la fin de l'année.

Deuxièmement, il s'agit de la répartition des résultats du budget annexe qui concerne le syndicat du Girondan qui a été dissous dans les règles. Il n'empêche que le patrimoine de ce budget annexe a été affecté au budget annexe eau en régie alors qu'il aurait dû l'être au budget eau en DSP. Il faudra également une délibération pour acter le fléchage de ce patrimoine vers le budget annexe eau en DSP.

Monsieur Améziane comprend ces « erreurs » de direction par rapport aux budgets annexes. Il se demande si ces budgets annexes, qui ne sont pas corrects, ne sont pas dus à une prise de compétence trop rapide par la communauté de communes.

Monsieur Laurand admet que, sur le report des résultats, des différences ont été identifiées. Néanmoins, il ne pense pas que cela s'explique par une précipitation dans la prise de compétences, mais plutôt par un turn-over côté trésorerie et côté communauté de communes, avec une erreur de fléchage à un certain moment.

Le président précise que fondamentalement, il n'y a pas d'impact même s'il reconnaît le travail important que le réadressage des sommes engendre. Il remercie M. Laurand pour ces précisions qui rendent le sujet limpide, alors qu'il est assez rare d'être confronté à un compte administratif et un compte de gestion non identiques au niveau communal. Il s'assure auprès de ce dernier que cela fera l'objet d'une délibération ainsi que d'une décision modificative.

Monsieur Laurand explique qu'il faudra effectivement délibérer, mais que la répartition et le refléchage du patrimoine ne sont pas des opérations budgétaires. C'est pourquoi il n'y aura pas nécessité d'une décision modificative.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/06/2021 – Approuvé en conseil communautaire le 15/07/2021 à l'unanimité
Monsieur Drogoz présente ensuite les comptes de gestion du budget principal, pour 32 748 000 euros en dépenses de fonctionnement et 36 676 000 euros en recettes de fonctionnement et pour 5 951 000 euros en dépenses d'investissement et 7 350 000 euros en recettes d'investissement.

➤ Zones d'activités du Pays des Couleurs

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 4 267 000 euros et les recettes de 4 360 000 euros.
En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 3 902 000 euros et les recettes à 4 250 000 euros.

➤ Zones d'activités de l'Isle Crémieu

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 347 000 euros et les recettes de 561 000 euros.
En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 45 000 euros et les recettes à 336 000 euros.

➤ Zones d'activités du Rondeau

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 25 000 euros et les recettes de 297 000 euros.
En section d'investissement, aucun mouvement financier.

➤ Construction / location de bâtiments

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 543 888 euros et les recettes de 550 840 euros.
En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 149 431 euros et les recettes à 534 313 euros.

➤ Assainissement en régie

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 2 763 000 euros et les recettes de 3 825 000 euros.
En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 5 917 000 euros et les recettes à 1 325 000 euros.

➤ Eau en régie

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 3 254 000 euros et les recettes de 5 080 000 euros.
En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 1 369 000 euros et les recettes à 1 673 000 euros.

➤ Eau en DSP

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 1 960 000 euros et les recettes de 404 766 euros.
En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 194 961 euros et il n'y a pas de recette.

➤ Assainissement en DSP

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 114 162 euros et les recettes de 967 204 euros.
En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 1 661 163 euros et les recettes à 1 509 840 euros.

En l'absence de questions, le président propose de passer au vote du budget principal, des 4 budgets économiques et des 4 budgets eau et assainissement.

Le conseil communautaire approuve les comptes de gestion 2020 (délibérations n° 62-2021 à 70-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).

Le président laisse la présidence de la séance à Monsieur Drogoz pour la présentation et le vote des comptes administratifs du budget principal.

Sortie de messieurs Bonnard et Brenier.

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 32 748 000 euros et les recettes de 38 330 000 euros.
En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 5 951 000 euros et les recettes à 17 910 000 euros.

➤ Zones d'activités du Pays des Couleurs

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 4 267 000 euros et les recettes de 4 360 000 euros.
En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 3 902 000 euros et les recettes à 4 650 000 euros.

➤ Zones d'activités de l'Isle Crémieu

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 347 000 euros et les recettes de 563 000 euros.
En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 45 000 euros et les recettes à 765 000 euros.

➤ Zones d'activités du Rondeau

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 25 000 euros et les recettes de 374 000 euros.
En section d'investissement, aucun mouvement financier.

➤ Construction / location de bâtiments industriels

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 702 000 euros et les recettes de 550 840 euros.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 652 000 euros et les recettes à 534 313 euros.

➤ Assainissement en régie

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 2 763 000 euros et les recettes de 5 996 000 euros.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 5 917 000 euros et les recettes à 3 371 000 euros.

➤ Eau en régie

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 3 254 000 euros et les recettes de 6 299 000 euros.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 1 369 000 euros et les recettes à 2 955 000 euros.

➤ Eau en DSP

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 1 996 000 euros et les recettes de 404 766 euros.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 296 000 euros et il n'y a pas de recettes.

➤ Assainissement en DSP

En section de fonctionnement, les dépenses sont de 114 162 euros et les recettes de 1 321 000 euros.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 1 661 163 euros et les recettes à 3 691 000 euros.

Monsieur Ameziane demande une rectification à apporter en page 16, mais Monsieur Drogoz répond que cela correspond à l'erratum signalé en début de séance.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur Drogoz propose de passer au vote de ces comptes administratifs des budgets principaux et annexes.

Le conseil communautaire approuve les comptes administratifs 2020 (délibérations n° 71-2021 à 79-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix).

Retour de messieurs Bonnard et Brenier.

Monsieur Drogoz présente la dernière partie relative à l'affectation des résultats et des budgets supplémentaires. Un budget supplémentaire correspond à une décision modificative particulière qui permet d'intégrer ces résultats, de manière définitive et qui permet finalement des ajustements budgétaires.

➤ Budget principal

Compte tenu des excédents dégagés en matière d'investissement et conformément à la stratégie adoptée lors du budget primitif, il est proposé d'affecter le résultat en recettes de fonctionnement pour 5 588 894 euros et en recettes d'investissement pour 11 959 579,27 euros.

Le Président propose de procéder au vote de l'affectation du compte de résultat au budget principal.

Le conseil communautaire approuve l'affectation des résultats 2020 du budget principal (délibération n° 80-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).

Monsieur Drogoz rappelle, comme vu précédemment, que, sur l'exercice 2020, le résultat est supérieur de 1 141 000 euros par rapport aux prévisions, puisqu'en fonctionnement l'excédent supplémentaire s'élève à 592 000 euros et en fonctionnement il atteint 548 000 euros. La reprise de ces résultats permet l'inscription d'une enveloppe de dépenses d'investissement complémentaire. Aucune opération n'y est affectée, mais ce sont des sommes qui pourront être débloquées.

Le président propose de procéder au vote du budget supplémentaire du budget principal.

Le conseil communautaire approuve le budget supplémentaire 2021 du budget principal (délibération n° 81-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).

Puis, Monsieur Drogoz présente les affectations des budgets supplémentaires pour les 4 budgets économiques.

➤ Zones d'activités du Pays des Couleurs

Pour les recettes de fonctionnement, le montant est de 85 987,88 euros et pour les recettes d'investissement, 747 927,92 euros. L'intégration de ces résultats dans le budget supplémentaire donne un équilibre de 85 987,88 € et un déficit d'investissement de 660 030,84 €.

➤ Zones d'activités de l'Isle Crémieu

Pour les recettes de fonctionnement, le montant est de 215 947 euros et pour les recettes d'investissement, 720 257 euros. En ce qui concerne le budget supplémentaire, le résultat s'établit à 720 000 euros en investissement. Il s'équilibre en fonctionnement autour de 276 225 euros. Il n'y a pas d'impact sur l'investissement.

➤ Zones d'activités du Rondeau

Pour les recettes de fonctionnement, le montant affecté est de 349 218 euros et il n'y a pas d'impact sur le budget supplémentaire.

➤ Construction / location de bâtiments industriels

Pour les dépenses de fonctionnement, le montant est de 151 814 euros et pour les dépenses d'investissement, ce sont 118 054 euros. Le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 36 338 euros et en investissement à - 32 846 euros.

En l'absence de questions, le président propose de procéder au vote des affectations des résultats 2020 des budgets annexes économiques.

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation des résultats 2020 du budget annexe zones d'activités du Pays des Couleurs (délibération n° 82-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le budget supplémentaire 2021 du budget annexe zones d'activités du Pays des Couleurs (délibération n° 83-2021)**

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation des résultats 2020 du budget annexe zones d'activités de l'Isle Crémieu (Délibération n° 84-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le budget supplémentaire 2021 du budget annexe zones d'activités de l'Isle Crémieu (délibération n° 85-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation des résultats 2020 du budget annexe Zone d'activités du Rondeau (délibération n° 86-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation des résultats 2020 du budget annexe construction location de bâtiments industriels (délibération n° 87-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le budget supplémentaire 2021 du budget annexe construction location de bâtiments industriels (délibération n° 88-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

➤ Assainissement en régie

Monsieur Drogoz annonce l'affectation des résultats 2020 pour le budget annexe. Pour le compte 1068, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 966 096 euros et pour le compte 0002, les recettes de fonctionnement représentent 1 267 659,82 euros.

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation des résultats 2020 du budget annexe assainissement en régie (délibération n° 89-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

Monsieur Drogoz poursuit sur le budget supplémentaire et des corrections techniques. Il s'agit notamment de relever le montant de l'inscription au titre du capital de remboursement de la dette. Il convient d'ajouter 1 350 000 euros en dépenses au chapitre emprunts et dettes puisqu'au moment du budget primitif, le montant de deux emprunts in fine contractés avant la prise de compétences n'avait pas été pris en compte. Cette hausse d'annuité en dépenses induit une augmentation de l'emprunt d'équilibre. Par ailleurs, sont pris en compte les résultats de fonctionnement définitifs et le besoin définitif de financement de la section d'investissement, pour

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/06/2021 – Approuvé en conseil communautaire le 15/07/2021 à l'unanimité 56 000 euros et 34 000 euros. En définitive, il est nécessaire d'augmenter l'emprunt d'équilibre de 1 400 000 euros ce qui donne un montant de 7 100 000 euros d'emprunt au total. Pour rappel, il était question de 5 700 000 euros au budget primitif de 2021. Cet emprunt finance les investissements dont l'inscription reste inchangée. Le montant prévisionnel total des dépenses d'équipement inscrit au BP 2021 reste inchangé à hauteur de 8 700 000 euros.

● Le conseil communautaire approuve le budget supplémentaire 2021 du budget assainissement en régie (délibération n° 90-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).

➤ Eau en régie

L'affectation des résultats est la suivante : au compte 1068, les recettes d'investissement sont de 1 383 892 euros et au compte 002, les recettes de fonctionnement sont de 2 075 839 euros. En investissement, le résultat est repris au compte 001 en recettes pour 1 421 274 euros. Sont pris en compte dans ce budget supplémentaire, les résultats définitifs de fonctionnement et de financement de la section d'investissement pour un différentiel de 19 000 euros et de 21 000 euros, respectivement. L'autofinancement s'élève à un peu plus de 2 100 000 euros après budget supplémentaire. En investissement, un recul de l'excédent 2020 pour 21 000 euros est constaté. La baisse de l'autofinancement et de l'excédent inscrit une légère au total de l'investissement de 40 000 euros. Le montant des dépenses d'équipement s'élève à 5 510 000 euros après ce budget supplémentaire. Enfin, il n'est pas prévu d'emprunter pour ce budget.

➤ Eau en DSP

Compte tenu des résultats corrigés et des éléments du compte de gestion, l'affectation suivante est proposée. En recettes d'investissement : 209 631 euros et en recettes de fonctionnement : 193 137 euros. Le résultat d'investissement est repris en dépenses pour 194 961,65 euros. Il n'y a pas lieu de procéder à un budget supplémentaire.

➤ Assainissement en DSP

L'affectation des résultats est la suivante : les recettes d'investissement pour 778 011 euros et les recettes de fonctionnement pour 75 031 euros. Le résultat d'investissement est repris en dépenses pour un montant de 151 322,55 euros. Il n'y a pas lieu de procéder à un budget supplémentaire.

Le président propose de passer aux votes pour l'affectation des résultats de ces trois derniers budgets.

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation des résultats 2020 du budget de l'eau en régie (délibération n° 91-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le budget supplémentaire 2021 du budget annexe de l'eau en régie (délibération n° 92-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation des résultats 2020 du budget de l'eau en DSP (Délibération n° 93-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation des résultats 2020 du budget Assainissement en DSP (délibération n° 94-2021) à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

Le président adresse ses remerciements à monsieur Drogoz pour ce travail conséquent et cette bonne présentation.

2. Élection de représentants des Balcons du Dauphiné au Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR)

Le président explique que, après le décès de Daniel Michoud et après discussion avec la commune, madame Myriam Boiteux, nouvelle maire des Avenières-Veyrins-Thuellin, s'est proposée candidate.

En l'absence d'autres candidatures, il propose voter à main levée.

● **Le conseil communautaire élit madame Myriam Boiteux en tant que représentante de l'intercommunalité au sein du SYDCEHR à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

3. Élection de représentants au Syndicat Intercommunal des Marais (SIM) de Morestel

Le président explique que madame Myriam Boiteux s'est proposée en remplacement de monsieur Daniel Michoud, en tant que titulaire du syndicat. Madame Josiane Gippet s'est quant à elle proposée pour remplacer madame Émilie Lopez, démissionnaire de son poste de titulaire. Cette dernière se propose au poste de suppléante pour remplacer monsieur Gilles Cortey, démissionnaire.

- **Le conseil communautaire élit les personnes suivantes en tant que représentantes de l'intercommunalité au sein du SIM de Morestel à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix) :**
Madame Myriam Boiteux — titulaire (en remplacement de monsieur Daniel Michoud)
Madame Josiane Gippet — Titulaire (suite à la démission de madame Émilie Lopez)
Madame Émilie Lopez — suppléante (suite à la démission de monsieur Gilles Cortey)

4. Élection de représentants au Syndicat des eaux des Abrets

Le président indique que la commune des Abrets propose la candidature de monsieur Pierre Pandraud en remplacement au poste de monsieur Daniel Michoud.

En l'absence d'autres candidatures, il voter à main levée.

- **Le conseil communautaire élit monsieur Pierre Pandraud en tant que représentant de l'intercommunalité au sein du syndicat des eaux des Abrets à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

5. Élection de représentants au Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD)

Le président explique que, suite au décès de monsieur Daniel Michoud et suite à la nouvelle élection sur Hières-sur-Amby, deux candidatures sont proposées. Celle de madame Myriam Boiteux, maire des Avenières-Veyrins-Thuellin et celle de monsieur Philippe Psaila, maire d'Hières-sur-Amby.

En l'absence d'autres candidatures, il propose voter à main levée.

- **Le conseil communautaire élit madame Myriam Boiteux et monsieur Philippe Psaila en tant que représentants de l'intercommunalité au sein du SYMBORD à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

6. Élection de représentants au comité directeur de l'EPIC Tourisme

Le Président déclare qu'à la suite de la nouvelle élection à Hières-sur-Amby, est faite la proposition de la candidature de madame Aurélie Dothal.

En l'absence d'autres candidatures, il propose de voter à main levée.

- **Le conseil communautaire élit madame Aurélie Dothal en tant que représentante de l'intercommunalité au sein du comité directeur de l'EPIC Tourisme des Balcons du Dauphiné.**

7. Élection d'un représentant au conseil d'exploitation de la régie des eaux des Balcons du Dauphiné

Le président déclare qu'à la suite de la nouvelle élection à Hières-sur-Amby, la commune propose la candidature de monsieur Philippe Jacquet.

En l'absence d'autres candidatures, il propose de voter à main levée.

- **Le conseil communautaire élit monsieur Philippe Jacquet en tant que représentant de l'intercommunalité au sein du conseil d'exploitation de la régie des eaux des Balcons du Dauphiné.**

Monsieur Bonnard indique que le mandat arrive à un an, notamment pour les équipes municipales. Compte tenu des nombreux renouvellements et donc de nouveaux élus, il suggère de faire des propositions pour des changements, en fin d'année.

Le président trouve que c'est une excellente idée. Les communes vont être interrogées de manière à pouvoir faire le lien avec les syndicats et pouvoir proposer une vague de remplacements pour que la communauté de communes soit représentée pleinement dans tous les syndicats. Dans le même temps, il sera possible de procéder à ces renouvellements, dès la rentrée, par délibération.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/06/2021 – Approuvé en conseil communautaire le 15/07/2021 à l'unanimité
Le président annonce les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation, du 01/05/2021 au 31/05/2021 :
- Décision n° 81 : signature du marché relatif à la mission de contrôle préalable à la réception des travaux d'assainissement et renouvellement eau potable à Chamagnieu, avec la société Visi38, pour un montant de 23 937,84 euros TTC.
- Décision n° 82 : signature de l'avenant avec l'entreprise Bâti coordination, OPC en charge des travaux au siège d'Arandon pour un coût de 740,60 euros TTC et pour un marché d'un montant global de 40 618,32 euros TTC.

ENVIRONNEMENT — TRANSITION ÉCOLOGIQUE – CYCLES DE L'EAU

8. Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Le président rappelle que le thème a été abordé au sein de plusieurs instances (commission transversale, conférence des maires, bureau). Le document est composé de différents volets portant sur le diagnostic, sur les intentions, sur les projets, avec des annexes. À l'origine, c'est une démarche lancée par l'État en association avec le département dans une volonté nouvellement pressentie de contractualisation de l'État avec les territoires. La communauté de communes s'en est saisie afin de se nourrir des projets communaux et intercommunaux. Il met en avant l'importance de s'imprégner de la partie diagnostic et de la partie projet de territoire, notamment.

Monsieur Géhin présente ce nouveau cadre de contractualisation entre l'État et les EPCI qui a pour particularité d'intégrer le département. C'est un contrat évolutif qui sera révisé annuellement sur le mandat 2021-2026. Il s'appuie sur des diagnostics déjà réalisés basés sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Programme Local de l'Habitat (PLH) et bientôt, la Convention Territoriale Globale (CTG). Des objectifs stratégiques opérationnels se déclinent en orientations et en fiches actions. Ces dernières sont portées par la communauté de communes et destinées à être fléchées en lien avec le plan de relance. C'est aussi un partenariat avec les 47 communes pour 270 projets à l'heure actuelle. Il s'agit donc de la première étape vers le projet de territoire des Balcons du Dauphiné et c'est aussi une mise en récit des actions et des projets du territoire soit la vision du territoire qu'en ont les communes et l'EPCI.

Plusieurs réunions ont permis d'aborder ce contrat :

- Présentation au bureau puis aux DGS et secrétaires de mairie en mars 2021 ;
- Présentation aux communes le 8 avril 2021 ;
- Passage en commission transversale en avril et en mai 2021.

Monsieur Géhin en profite pour saluer l'implication des services des Balcons du Dauphiné, des communes et des élus et particulièrement les membres de la commission transversale. Ainsi, en un temps très réduit, un travail de qualité, mené collectivement a été reconnu par l'État et le département.

Les orientations stratégiques du CRTE sont les suivantes :

- Développer l'attractivité économique du territoire ;
- Favoriser le développement d'un tourisme durable ;
- Réduire les consommations énergétiques et développer la production d'énergies renouvelables ;
- Se doter d'une stratégie foncière ;
- Promouvoir une agriculture durable ;
- Inscrire le territoire dans une stratégie complète d'économie circulaire ;
- Prendre soin des habitants du territoire ;
- Accueillir de nouveaux services des usages avec le plan tiers-lieu ;
- Promouvoir les modes de déplacement alternatifs ;
- Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Un grand nombre de fiches actions sont définies comme :

- L'aménagement de tiers lieu dans les sites d'Arandon et de Villemorieu ;
- L'élaboration d'un plan de mobilité simplifié ;
- L'élaboration d'une étude de ressources en eau ;
- L'élaboration d'un schéma directeur pour les énergies renouvelables ;
- Un projet alimentaire territorial.

Ces actions sont chiffrées et comportent des indicateurs en vue de leur évaluation.

S'agissant des éléments budgétaires, le CRTE n'est pas doté d'un budget spécifique, mais mobilise les crédits existants (DETR, DSIL, actions du plan de relance) et priorise les projets de transition écologique et de relance. Pour les communes, le lien reste direct avec les financeurs. Chaque commune ayant un projet doit faire sa demande de subvention comme précédemment. L'intérêt du contrat tient au recensement de ces projets et de

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/06/2021 – Approuvé en conseil communautaire le 15/07/2021 à l'unanimité leur mise en lumière. Cela permet ainsi d'identifier les problématiques prioritaires et de favoriser les mutualisations. Quant à la communauté de communes, l'impact est plus important puisque les projets de l'EPCI devront être inscrits au CRTE pour que l'État dispose d'une vision à moyen terme des priorités et des enjeux du territoire d'où l'association de ce contrat avec un projet ou une esquisse de projet de territoire.

Pour conclure, la commission transversale a approuvé la démarche ainsi que son processus décisionnel. Elle constate en effet, parmi ses recommandations, qu'elle doit s'approprier l'évaluation et le suivi. De même, les comités de travail doivent pouvoir l'enrichir. Enfin, le lien avec les communes doit être poursuivi et la commission demande à ce que certaines actions soient prioritaires. Elle en ajoute de nouvelles notamment dans les domaines du vieillissement et de l'offre de soin.

Monsieur Thollon relève que les priorités ne sont pas mises en avant dans le document. Il a l'impression que tous les thèmes ont été intégrés de façon à s'assurer de ne pas perdre de subventions auprès de l'État.

Monsieur Géhin admet qu'il s'agit d'un document complexe, mais parce que les enjeux sont riches. Ce qu'il faut retenir, ce sont le diagnostic et le projet de territoire. La communauté de communes porte 13 fiches actions qui constituent de réelles priorités, mais qui impliquent aussi une capacité de faire. Par ailleurs, quelques fiches sont déjà initiées comme le Service public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) et d'autres rejoignent des projets déjà présentés au budget (Schéma sur les ENergies Renouvelables (ENR)). Effectivement, il a été pertinent d'intégrer le maximum d'actions pour ne pas perdre les financements possibles. Enfin, ce travail sera affiné lors de la réflexion sur le projet de territoire.

Monsieur Gilbert a remplacé une adjointe lors d'une séance de la commission transversale. Il regrette que les documents aient été envoyés seulement 5 jours avant, au vu de leur volume.

Monsieur Géhin l'entend et explique que le calendrier était contraint, mais que, pour autant, il était important de s'inscrire dans le processus décisionnel.

Tout d'abord, sur le volet financier, Éric Gilbert aimerait connaître l'implication financière de la communauté de communes. Ensuite, il suggère que les travaux et conclusions de la commission transversale soient transmis aux conseillers communautaires.

Le président répond que les documents seront disponibles sur l'Intranet. S'agissant du financement, il rappelle qu'il s'agit d'un contrat à la demande de l'État qui va aller vers de la contractualisation et de la cohérence. Aujourd'hui, des financements sont actés et représentent de bonnes ressources notamment en termes d'investissement. Dans le temps et à l'appui du projet de territoire, il pourrait être envisagé de définir des fonds de concours pour des sujets particuliers. Ce document est intéressant dans la mesure où il permet de partir des ambitions communales et de croiser celles de l'intercommunalité pour un projet de territoire.

En dernier lieu, il entend qu'il peut s'avérer difficile pour les communes de comprendre la raison de ce travail alors que cela n'apporte pas de financements supplémentaires, mais il s'agit d'une logique de cohérence que demanderont les financeurs, à terme.

Madame Dugourd, membre de la commission transversale, appuie la remarque précédente sur le volume d'informations à traiter avant la séance. Selon elle, il faut poursuivre le travail de priorisation sur des sujets comme la gestion de l'eau.

Par ailleurs, elle demande de la cohérence de la part des communes de la communauté de communes. Elle prend l'exemple du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et craint que, malgré de bonnes intentions, il ne reste qu'au niveau communal.

Le président explique alors que le CRTE ne résoudra pas ce problème. Le PLUI révèle d'autres enjeux, c'est aussi une question de maturité de territoire. Néanmoins, il souhaite lui aussi de la cohérence. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le document est présenté à différents niveaux.

Le président propose d'adopter le CRTE.

Le conseil communautaire valide les termes du CRTE et autorise le président à signer tous les documents relatifs à cette délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).

9. Approbation des conditions financières relatives à la sortie de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND)

Monsieur Spitzner rappelle la délibération pour la sortie du SMND lors du conseil communautaire du 29 avril 2021. Dans cette perspective qui concerne aussi la communauté de communes des Vals du Dauphiné, l'ensemble des membres du syndicat doivent s'entendre sur un protocole financier encadrant cette sortie.

Il donne lecture du projet de délibération.

Monsieur Bekhit demande, concrètement, comment va se dérouler le transfert sur le terrain et s'il y aura des modifications de tournées.

Monsieur Spitzner se veut rassurant, car les équipes seront opérationnelles au 1^{er} janvier 2022. Le président du SICTOM et lui y travaillent ardemment. S'agissant des tournées, les 21 communes seront consultées notamment dans le but de recadrer le traçage des tournées, pour plus de sécurité.

Le président souligne la volonté d'une cohérence là encore, dans la mise en place de politiques publiques de gestion des déchets qui sont plus vertueuses et dans l'idée, aussi, de contenir les augmentations émanant du contexte légal. Il relève que plus de 30 % des déchets entrants sont organiques et pourraient être traités par compostage au lieu d'être brûlés (200 euros la tonne). Il y a là un travail pédagogique collectif à mener avec trois communautés de communes.

● **Le conseil communautaire adopte le rapport fixant les conditions financières de sortie du Syndicat Mixte Nord Dauphiné à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

10. Demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la région de Morestel pour la partie du territoire se retirant du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND)

Monsieur Spitzner explique qu'après avoir demandé la sortie du SMND, il est temps de demander l'adhésion au SICTOM de la région de Morestel pour les 21 communes concernées qu'il cite : Annoisin-Chatelans ; Chamagnieu ; Chozeau ; Crémieu ; Dizimieu ; Frontonas ; Hières-sur-Amby ; La Balme-les-Grottes ; Leyrieu ; Moras ; Optevos ; Panossas ; Saint-Baudille-de-la-Tour ; Saint-Romain-de-Jalionas ; Siccieu-Saint-Julien-Carizieu ; Soleymieu ; Tignieu-Jameyzieu ; Vernas ; Vertrieu ; Veyssillieu et Villemoirieu.

Monsieur Bekhit souhaite connaître le nombre d'habitants concernés, par rapport à la structure actuelle du syndicat.

Monsieur Gonzalez, président du SICTOM, répond que la réorganisation prévue au 1^{er} janvier 2022 induit un doublement du nombre d'habitants pour atteindre 90 000 personnes. À cela s'ajouteront la Vallée de l'Hien et le SICTOM du Guiers. L'année 2021 avait été clairement définie comme année d'étude par les élus du SICTOM. De nombreuses solutions sont donc en réflexion pour pallier la hausse des coûts et notamment la Taxe Générale Activités Polluantes (TGAP) qui va impacter fortement le coût du traitement des ordures ménagères. Il assure lui aussi que les déchets de tous les habitants seront collectés, dès le début d'année prochaine. Après cette délibération, des rencontres seront organisées avec les communes concernées.

Le président qualifie ce choix de pertinent et propose de voter.

● **Le conseil communautaire approuve la demande au SICTOM de la région de Morestel l'adhésion au syndicat pour les communes énumérées ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

11. Demande d'adhésion du SICTOM du Guiers au SICTOM de la région de Morestel

Monsieur Spitzner précise que le nouveau périmètre couvrira :

- le périmètre actuel du syndicat,
- les parties de territoire des communautés de communes des Balcons du Dauphiné et des Vals du Dauphiné relevant jusqu'alors du SMND,
- le territoire couvert par le SICTOM du Guiers.

Le président indique que ce partenaire l'est déjà par convention. Il s'agit qu'il intègre pleinement le syndicat du SICTOM. Il propose de passer au vote.

Le conseil communautaire donne un avis favorable à l'adhésion du SICTOM du Guiers au SICTOM de la région de Morestel à la majorité des membres présents et représentés (66 pour – 1 abstention).

Le président renvoie ensuite au rapport de présentation qui liste les décisions prises par lui-même et par le bureau, dans le cadre de leurs délégations respectives, entre le 01/05/2021 et le 31/05/2021, dans les domaines ingénierie et développement territorial et services à la population.

Questions diverses

Le président donne d'abord quelques informations sur le sujet de l'accueil des gens du voyage pour ensuite ouvrir le débat sur ce sujet important.

La communauté des communes est compétente pour la réalisation et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage. Les maires ont souhaité conserver leur pouvoir de police en la matière. Ainsi, la communauté de communes a adhéré au Syndicat d'Aménagement pour les Gens du Voyage en 2020. À l'échelle de plusieurs intercommunalités, cela donne la possibilité d'harmoniser les politiques et de mutualiser les aires.

Le 14 février 2019, le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été approuvé avec deux obligations pour les Balcons du Dauphiné :

- La création d'une aire de 12 places aux Avenières-Veyrin-Thuellin. Compte tenu de questions conjoncturelles à la commune et d'élection, la question n'a pas été traitée dans l'immédiat. Mais ce sujet a été remis à l'ordre du jour après l'été 2020. Monsieur Michoud lui avait alors dit que la commune respecterait la loi et le règlement. Pour l'heure, six terrains ont été fléchés et le sujet est en cours.
- La création d'une aire de grand passage à l'échelle de CAPI, des Vals du Dauphiné (VDD), et des Balcons du Dauphiné. La difficulté réside alors dans le fait de trouver un terrain de 4 hectares bénéficiant de d'un embranchement aux réseaux secs et humides.

En conclusion, la communauté de communes n'est pas conforme à ce schéma, ce qui implique l'impossibilité de recours administratif de la part du préfet, c'est-à-dire qu'il ne peut pas prendre d'arrêté de mise en demeure d'expulsion.

Actuellement, 300 personnes sont installées, donc il s'agit d'un grand passage qui n'était pas annoncé.

C'est un sujet complexe, car, s'il demandait quelle commune serait prête à céder 3 hectares de terrain de manière à accueillir 300 caravanes durant un mois par an, il n'y aurait pas de candidat. C'est donc un problème collectif. Et, si l'État ne tranche pas, cela risque d'être très compliqué. La solution proposée entre les trois communautés de communes par le président de la CAPI est de procéder à une étude foncière

Pour ce qui relève de l'occupation illicite à Vernas, les Balcons du Dauphiné ont été en accompagnement. Le SAGAV a indiqué ne pas disposer de places sur le secteur. Le pasteur a été également sollicité pour éviter les débordements. Le SMND a mis en place des conteneurs poubelles avec une collecte trois fois par semaine et des laissez-passer ont été mis à disposition pour l'accès aux déchetteries. Enfin, les branchements d'eau ont été vérifiés. Pour autant, il est bien conscient que, pour la commune, c'est difficile, comme cela le serait pour n'importe quelle commune du territoire.

Ces personnes ont passé une semaine sur le stade de football à Crémieu. Il n'y a pas eu de dégradation, les poubelles étaient bien rangées, le terrain était propre et ont laissé 50 euros par caravane au CCAS de la commune de Crémieu. Ce n'est pas une satisfaction pour autant, mais cela permet d'envisager que cela devrait également bien se passer à Vernas.

Monsieur Morgue, maire de Vernas, remercie le président pour cette prise de parole. Pour ces circonstances exceptionnelles, il est accompagné de ses conseillers.

À Vernas, le terrain de jeux est en plein centre du village. C'est un atout pour les enfants et leurs parents. Mais c'est aussi un problème lorsque la commune passe de 280 habitants à 600 personnes.

Pour citer d'abord les points positifs, il souligne l'accompagnement immédiat de la part du président et l'intervention très rapide du point de vue logistique et maintenance.

Des échanges avec le pasteur, Mario, ont porté sur quelques « règles franc-jeu » comme le fait que les jeunes ne circulent pas dans le village après 22 heures et qu'il n'y ait pas de nuisances sonores. Le problème c'est que les gens du voyage n'utilisent ni les toilettes de leurs caravanes, ni la dizaine de toilettes chimiques à leur disposition. L'autre souci est qu'ils ont tous un travail (élagueur) et qu'ils commencent à déposer des déchets verts un peu

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/06/2021 – Approuvé en conseil communautaire le 15/07/2021 à l'unanimité partout, y compris dans les communes voisines. Sa question est la suivante : en cas de dégâts, la communauté de communes pourra-t-elle prendre en charge les réparations ?

Le président pense qu'il vaut mieux que ces personnes se rendent à la déchetterie même si elles ne payent pas le service, plutôt qu'elles déposent leurs déchets dans les chemins, ce qui serait une double peine : aller les récupérer pour les emmener en déchetterie à leur place. L'interlocuteur des gens du voyage va donc être recontacté à ce titre.

Pour ce qui concerne les dégâts, il faudra en discuter. La communauté de communes sera en accompagnement de la commune. Il partage néanmoins la difficulté de trouver une entreprise pour aller ramasser des excréments. Par ailleurs, la communauté de communes va leur rappeler que 8 blocs sanitaires ont été mis à leur disposition.

Monsieur Morgue précise que le pasteur avait pourtant promis de faire attention, mais il sait aussi que cela fait partie de leurs coutumes.

Madame Hernandez précise que lors de leur dernier départ, ils ont laissé la somme globale de 200 euros et non de 50 euros par caravane. Elle confirme qu'il n'y a eu aucun dégât.

Monsieur Teruel demande si le fait que la communauté de communes accompagne une commune en difficulté pourrait faire l'objet d'un vote.

Le président accorde que c'est un sujet à travailler.

Une élue de Vernas relève que rien n'est prévu pour la collecte des eaux usées de ces 300 personnes pour, a priori, au moins 15 jours. Or, les répercussions sur le terrain, la rivière et la biodiversité sont inquiétantes. Le rejet de substances chimiques dans la nature n'est pas supportable, d'autant que la commune est engagée dans le zéro phyto.

Le président n'a pas la solution. Une réflexion va porter sur la question.

Une élue de Vernas demande un engagement écrit. Elle insiste sur le fait que la difficulté réside dans le fait que l'installation des caravanes se situe en plein centre du village même si elle comprend aussi que trouver des terrains ne soit pas chose évidente.

Le président avance que ses paroles valent bien engagement et qu'il sera question de délibérer dans le futur, après avoir travaillé convenablement le sujet. Quoi qu'il en soit, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné n'a pas fait défaut dans l'accompagnement et il répète qu'il s'agit d'un problème collectif.

Monsieur Thollon revient au manque de communes volontaires pour accueillir ces terrains dédiés aux gens du voyage. Il comprend leur position. Cependant, toute problématique a une solution, qui est souvent financière, il s'interroge sur le prix auquel une commune serait prête à prendre l'aire d'accueil. En d'autres termes, proposer un transfert de charges avec 100 000 euros par an, permettra peut-être de trouver un accord avec une commune. Ainsi, sans se prononcer, il suppose que le conseil municipal de Saint-Baudille-de-la-Tour pourrait éventuellement accepter.

Le président en prend bonne note.

Madame Merle s'adresse aux élus de Vernas, car sa commune, Frontonas, connaît bien la situation puisqu'une aire d'accueil s'y trouve. Elle rappelle que seules les communes de plus de 5 000 habitants auraient dû être concernées par l'installation de ces aires, bien que sa commune en ait bien moins. À l'époque, l'État avait imposé une aire d'accueil dite de séjour, pour privilégier la scolarisation des enfants. À l'occasion du nouveau schéma départemental, ce dernier a préféré opter pour des terrains familiaux, en 2019. La commune a refusé et, désormais, c'est un fonctionnement qui amène un changement de personnes accueillies tous les trois mois. Ce qui n'est finalement pas si arrangeant.

Frontonas ne sera évidemment pas candidate à une aire de grand passage. Elle souligne le problème des excréments, malgré une aire d'accueil, elle a dû neutraliser certains secteurs de sa commune. La compensation financière est un aspect, mais les autres préoccupations sont à prendre en compte.

Enfin, elle compatit à la situation de la commune de Vernas. Elle note malgré tout que la communauté en question est représentée par un pasteur qui donne un certain cadre.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/06/2021 – Approuvé en conseil communautaire le 15/07/2021 à l'unanimité
Madame Sitruk suggère que le SAGAV participe à une conférence des maires et qu'un protocole soit mis en place.

Monsieur Morgue soulève à nouveau les soucis d'hygiène et de pollution dus aux excréments et espère vivement qu'une solution sera trouvée.

Le président invite monsieur Granger à envisager avec ses équipes à une solution.

Monsieur Granger découvre la problématique et va y travailler avec le directeur de la régie qu'il rencontre le lendemain.

Monsieur Psaila demande si, plutôt que d'inciter ces personnes à se rendre à la déchetterie, il serait possible de leur mettre à disposition une benne à déchets verts. Il témoigne en effet qu'à Hières-sur-Amby, le ramassage après leur passage a duré plus d'un mois.

Le président indique que, par expérience, la benne contiendrait toutes sortes de déchets, pas seulement des déchets verts. Il va donc falloir les mettre face à leurs responsabilités puisqu'ils ont demandé l'accès aux déchetteries à deux reprises, avec beaucoup d'insistance. Il précise que l'appel reste ouvert pour toute commune disposant d'un grand terrain de 3 hectares, selon demande de l'État.

Monsieur Morgue témoigne du fait qu'il faut un terrain entre 7 et 10 hectares, au minimum.

Madame Merle indique que cette surface est réservée aux aires de très grand passage, sous la responsabilité de l'État.

Pour finir, au sujet des festivals, chaque conseiller communautaire est destinataire d'une invitation pour le spectacle des Négresses vertes du 5 juillet 2021.

La prochaine conférence des maires se tiendra le 1^{er} juillet 2021 à Saint-Chef et traitera de la CTG et du diagnostic en cours.

Le conseil communautaire se réunira le 15 juillet 2021 et il n'y aura pas de séance au mois d'août.

Il remercie les participants qu'il convie à un moment de convivialité.

La séance est levée à 20h30 .